



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° **AG2022/07/11/11** portant sur

**L'AUTORISATION PREALABLE AU LANCEMENT  
D'UN MARCHÉ EN PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
POUR L'ACHAT D'UN MINI-BUS ELECTRIQUE D'OCCASION A VOCATION PEDAGOGIQUE**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 11 juillet 2022*

**PARTICIPANTS**

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat pour **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Madame et Monsieur Marie-Laure MALLEZ et Yves MAURER, **commissaires aux Compte**

Monsieur le Professeur Antoine GAUDEMET, **Président de la CPI et personne qualifiée extérieure**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**36 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Madame et Messieurs, ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, Geneviève CERAGIOLI, DHOSTE Marie-Chantal, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



## DEPORTS

---

Monsieur LACHKAR Laurent – Vice-Président, **Membre du Bureau**

Madame, Monsieur, MOLINES Gérard, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres élus titulaires**

## EXCUSES

---

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARTINON Martine, PALLANCA Charles, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand MOULARD Patrick, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, HOELLARD Michèle, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, VALENSA Marcello, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril PUY Michel, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



## CONTEXTE

Compte tenu de ses spécificités pédagogiques le pôle DFPA de la CCINCA a besoin d'acheter un mini-bus électrique d'occasion à vocation pédagogique. Cette nouvelle acquisition permettra de compléter les véhicules pédagogiques dont dispose la DFPA en apportant un complément électrique et une dimension transport en commun.

Le marché sera lancé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique, en raison du montant estimatif du besoin.

Le Rapport d'analyse sera soumis pour avis, avant notification, à la Commission de la Commande publique de la CCINCA

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

## VUS :

- ▶ Les articles L2124-1, L 2124-2 et R.2124-1, R. 2124-2 du Code de la Commande publique ;
- ▶ Les articles 48, 110 et 112.2 du Règlement intérieur de la CCI NCA ;
- ▶ L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Gérard MOLINES, membre élu de la CCINCA et Président de MOBILIANS Région Sud, en date du 11 juillet 2022, relatif au lancement d'un marché pour l'achat d'un mini-bus électrique d'occasion à vocation pédagogique ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Laurent LACHKAR, membre élu et membre du Bureau de la CCINCA et Trésorier de MOBILIANS Région Sud, en date du 11 juillet 2022, relatif au lancement d'un marché pour l'achat d'un mini-bus électrique d'occasion à vocation pédagogique;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Brigitte SALUSSOLIA, membre élue de la CCINCA et par ailleurs membre du bureau et représentante de la branche stations-service au sein de MOBILIANS Région Sud, en date du 11 juillet 2022, relatif au lancement d'un marché pour l'achat d'un mini-bus électrique d'occasion à vocation pédagogique.

## CONSIDERANT :

- ✚ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✚ Que les principales caractéristiques prévues par le marché sont les suivantes :
  - ▶ Le présent marché a pour objet **l'achat d'un mini-bus électrique d'occasion à vocation pédagogique** ;
  - ▶ Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la notification, non reconductible car il s'agit d'un achat ponctuel d'acquisition de véhicule d'occasion;
  - ▶ Le montant estimatif relatif à ce marché est de 140 000 € HT
  - ▶ le marché n'est pas alloti car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes ;
- ✚ Que le marché est conclu sous la forme d'un prix global et forfaitaire ;
- ✚ Que dès lors, ce marché sera lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique ;



- ✚ Que lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022, cette instance n'a pas été informée de ce projet à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2022 ;
- ✚ Que dès lors, conformément aux articles 110 et 112.1 du Règlement intérieur de la CCI NCA, le lancement dudit marché, pour un budget estimé à 140 000 € HT, nécessite une délibération de l'Assemblée Générale afin d'autoriser le Président à lancer, signer et notifier le marché en question, passé selon une procédure formalisée d'Appel d'offres ouvert ;
- ✚ Que Messieurs Gérard MOLINES, membre élu de la CCINCA, Laurent LACHKAR, membre élu et membre du Bureau de la CCINCA, et Madame Brigitte SALUSSOLIA, membre élue de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs respectivement Président, Trésorier et membre du Bureau de MOBILIANS Région Sud, se sont valablement déportés de la présente délibération et qu'il ne sera pas tenu compte de leur qualité de membre pour la détermination des règles de quorum et de majorité applicables à son adoption.

#### **LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

#### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :**

- ▶ **AUTORISENT** le Président de la CCINCA à lancer, notifier et signer le marché ayant pour objet l'achat d'un mini-bus électrique d'occasion à vocation pédagogique selon une procédure d'Appel d'offres ouvert, conformément au Code de la commande publique, pour un budget maximum de 150 000€ HT sur la durée du marché.

#### **Etant précisé :**

- ▶ Que dans le cas de figure où l'objet du marché, son mode de passation ou son estimation budgétaire viendraient à être modifiés de manière substantielle, une nouvelle délibération de l'Assemblée Générale devra intervenir avant le lancement, ou la notification et signature du marché en question avec le Titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 59** **Nombre de dépôts 3**  
**Nombre de participants au vote : 36** (*quorum : 30 , atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 33**

---

**Abstention : 3      Contre : 0      Pour : 33**

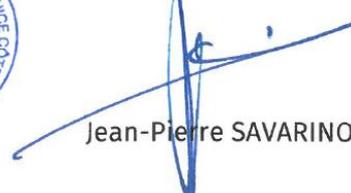
Nice, le 11 juillet 2022

Le Secrétaire

  
Jessica BOVIS



Le Président

  
Jean-Pierre SAVARINO